

Procès-verbal du Comité syndical du 25 janvier 2022

L'an 2021, le mardi 25 janvier à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 10 janvier 2022, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Guillaume CRÉPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER, M. Patrick BAGOT, M. Gérard CLAVIER, M^{me} Bernadette COURIVAUD, M. Daniel FOURRÉ délégués du Département du Cher.

M. Serge AUDONNET, délégué de la CDC Cœur de France ; M^{me} Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud ; M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher – Pays Florentais ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine ; M. Filipe MAIA, délégué de CDC Cœur de Berry ; M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Anne CASSIER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à Christian GATTEFIN

M^{me} Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Pierre GROSJEAN.

M. Philippe FOURNIÉ, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M^{me} Marie-Pierre RICHER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces, avait donné pouvoir à M^{me} Bernadette COURIVAUD.

M^{me} Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.



Étaient absents ou excusés :

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry.

M. Sébastien PERAS, délégué de la CDC Pays de Nérondes.

M. François VINCENT, délégué de la CDC Le Dunois.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents et ouvre la séance en désignant, avec l'accord de l'ensemble des délégués présents, M. Christian GATTEFIN comme secrétaire de séance.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2021

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 17 décembre 2021 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Budget primitif 2022

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 et indique que le pouvoir de M^{me} Anne CASSIER a été reçu.

Il précise qu'en 2022 Berry Numérique termine les déploiements de la phase 1 et réceptionne les premières prises de la phase 2. Au total, l'objectif de déploiement représente 22 000 nouvelles prises.

Ce qui apparaît singulier dans ce budget primitif, c'est le flux de résiliation de la phase 1 qui amène des montants très importants. Cependant, c'est une opération qui demeure à somme nulle en recette / dépense.

La situation nationale permet d'être optimiste concernant la vie du réseau. La France compte déjà 17,5 millions d'abonnements à la fibre soit plus de la moitié des foyers français.

La fin du réseau cuivre commence à être mentionnée ce qui va enclencher la démarche de migration vers la fibre et concourra à la réussite commerciale du réseau public. Actuellement, plus de 20 000 clients sont raccordés au réseau public dans le Cher.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement de Berry Numérique, les 26,5 M€ présentés correspondent essentiellement à l'indemnité de résiliation avec 11,5 M€ pour le Cher et 9,2 M€ pour l'Indre. Berry Numérique paye pour l'Indre qui rembourse ensuite. Les 3,3 M€ correspondent à la redevance du réseau phase 1 et le reste est la contribution des collectivités adhérentes à Berry Numérique.



Concernant les deux autorisations de programme, M. Pascal BOURDILLON précise qu'il s'agit pour la phase 1 de recalculer les crédits réels de 2021, ce qui représente un montant légèrement en dessous des 91M€ et que pour la phase 2, un rééquilibrage sera opéré sur les années qui suivent lors de la reprise du résultat.

M. Guillaume CREPIN rappelle que l'année 2022 va être une année de forte contribution de la Région Centre – Val de Loire avec le chevauchement de la phase 1 et 2. Pour boucler le financement de la phase 2, la Région s'implique à hauteur de 7M € pour la période 2022 - 2027. C'était nécessaire pour amener l'égalité sur l'ensemble du territoire. L'accès au numérique est une question importante et permettre la poursuite du déploiement est essentiel. C'est dans cette optique d'égalité territoriale que la Région a souhaitée s'engager.

Il faut maintenant que Berry Numérique puisse accompagner les usages numériques ainsi que la montée en compétences de l'ensemble des acteurs économiques et du grand public. La Région accompagnera cela également et en particulier sur les territoires ruraux où l'initiative privée est défaillante.

M. Patrick BARNIER remercie la Région Centre – Val de Loire pour son importante contribution financière. Berry Numérique doit désormais monter les dossiers de financements européens via la Région pour aller chercher les fonds prévus. Le paiement par l'Europe permettra d'éviter de solliciter la Région qui s'est engagée à compenser en cas de défaut de l'Europe.

M. Pierre GROSJEAN explique qu'au titre des EPCI, la fibre est vraiment attendue et va dynamiser les petites communes. L'absence de cofinancement par les Communautés de communes de la phase 2 est une excellente nouvelle. Il est parfois difficile de relayer tout le travail effectué par Berry Numérique, mais les travaux avancent bien, les maires membres des EPCI comptent sur nous et l'action de BN est bien perçue.

M. Daniel FOURRE explique également que l'action de Berry Numérique est positive. Il était, à l'époque, insatisfait de la carence de réseau. Mais aujourd'hui, lorsqu'on passe de 512 kbits/s à la fibre, cela change la vie. Il remercie Berry Numérique ainsi que tous les délégués pour le travail effectué.

M. Patrick BARNIER indique que le Cher est dans la 1^{ère} moitié des départements français fibrés. Certains départements n'auront pas le 100% à l'échéance prévue. Le Cher et l'Indre seront quant à eux au rendez-vous et sont déjà bien placés.

Le Comité syndical approuve le budget primitif à l'unanimité.

Rapport n°3 : Avenant n°9 à la convention de délégation de service public avec Berry Fibre Optique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

M. Pascal BOURDILLON explique que le payeur départemental voulait absolument des éléments supplémentaires et notamment le montant définitif de l'indemnité à la place du montant plafond déjà voté. Une partie de cette indemnité sera versée directement à la banque et non à Berry Fibre Optique. Il n'y a aucune information nouvelle, c'est simplement de l'explicitation. Le document ne s'appelle plus « avenant » mais « protocole » conformément à la demande des juristes.



Le Comité syndical approuve le protocole présenté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Convention de financement FSN relative à la phase 2 du déploiement de la fibre optique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 en précisant que Berry Numérique est toujours en attente de la validation par le Premier ministre du dossier FSN et que par conséquent la convention de financement n'a pas été transmise par les services de l'Etat.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'il y a 20 départements en France qui attendent comme Berry Numérique la validation du financement de l'Etat.

M. Guillaume CREPIN explique que si les choses ne bougent pas, il serait utile qu'un courrier cosigné par les Présidents de Berry Numérique, du Conseil départemental et de la Région Centre – Val de Loire soit adressé au Premier ministre pour attirer son attention. Il faudrait que cela soit sur son bureau rapidement afin d'éviter de devoir attendre le renouvellement du gouvernement. Ces 16 M€ sont importants pour Berry Numérique.

M. Patrick BARNIER indique qu'il va falloir déclencher ce courrier afin de placer ce dossier sur le haut de la pile.

Rapport n°5 : Création d'emplois saisonniers pour une action de communication sur le Printemps de Bourges

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

M. Pascal BOURDILLON explique que Berry Numérique tient un stand pour l'information du public. Pour des raisons d'organisation du service, Berry Numérique recourt à des contrats saisonniers d'étudiants pour renforcer les équipes. Il s'agit de contrats d'une semaine.

Le Comité syndical approuve la création d'emplois saisonniers pour une action de communication sur le Printemps de Bourges à l'unanimité.

Rapport n°6 : Gestion du personnel - Modification du tableau des effectifs

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'il s'agit d'une mécanique de création et de suppression de poste. Les postes de technicien principal 2^{ème} classe puis 1^{ère} classe ont été créés car l'agent a l'ancienneté pour y prétendre.

Le Comité syndical approuve la modification du tableau des effectifs à l'unanimité.

Rapport n°7 : Groupement de commande avec le RIP36 pour l'élaboration d'un Schéma directeur des usages et des services numériques

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

M. Pascal BOURDILLON explique que la première étape est de faire un diagnostic pour identifier les domaines qui suscitent le plus d'intérêt. Il n'est pas facile de concrétiser les usages. Il y a l'inclusion numérique qui peut rentrer dans le sujet mais il n'y a pas forcément de besoin d'implication du syndicat, le wifi territorial pour toutes les communes peut être une piste mais cela est surtout à destination des départements qui ont de grosses dynamiques touristiques, l'usage de l'eau peut également être étudié pour le suivi et la collecte de données. S'il y a des questionnements dans les collectivités, il ne faut pas hésiter à se rapprocher de Berry Numérique.

M. Patrick BARNIER ajoute qu'il y a également la question de la vidéoprotection qui peut intéresser les petites communes. C'est Berry Numérique qui doit apporter l'expertise pour la mettre au service de tous.

M. Guillaume CREPIN indique qu'il s'agit du volet numérique le plus intéressant, celui pour lequel Berry Numérique a créé les réseaux. Il faudrait des échanges avec la Région Centre – Val de Loire puisqu'il y a des choses expérimentées sur d'autres territoires et qui sont dans une phase de bilan. La Région Centre – Val de Loire dispose de fonds pour les usages numériques qui n'ont pas été dépensés. Il faudrait faire le bilan de ce qui fonctionne ou pas. Un plan de cybersécurité est en cours, des acteurs de terrain ont besoin d'une protection minimale. Berry Numérique peut venir en appui et en animation sur la question. Dans l'élaboration du schéma directeur, il ne faut pas hésiter à associer la région Centre – Val de Loire ainsi que le GIP Recia.

Le Comité syndical valide la convention de groupement de commande avec le RIP36 pour l'élaboration d'un schéma directeur des usages et des services numériques à l'unanimité.

Rapport n°8 : Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8.

M. Pascal BOURDILLON précise que 68 414 prises sont éligibles sur 113 communes du Cher. Avec l'agglomération de Bourges Plus, le taux de couverture fibre atteint 70%, ce qui était l'objectif du SDTAN de 2012.

Concernant la commercialisation, le réseau compte environ 36 000 clients sur le Berry (Cher et Indre) avec des progressions régulières et des parts de marché stables. Les opérateurs par ordre de part de marché sont Orange, Free, Bouygues Télécom, SFR puis les opérateurs alternatifs. Les clients abonnés chez les opérateurs alternatifs n'ont pas forcément tendance à changer.



Pour la phase 2, avec les outils à disposition, Berry Numérique peut indiquer à quelle échéance une adresse pourra être éligible à la fibre optique. Pour la zone privée, le 100% qui doit être effectué par Orange reste à prouver.

Un autre élément à signaler est une démarche artistique menée par Berry Numérique sur des locaux techniques de la fibre. Un partenariat avec le collectif Urb'annales a été conclu. L'artiste Saint-Amandois Toc toc a décliné son « Duduss » sur des armoires de Saint Florent sur Cher et l'artiste Russ a mis en peinture un NRO à Saint Georges sur Moulon. L'idée est d'habiller le mobilier urbain inesthétique.

M. Gilles GONTHIER indique que les gens ont été surpris mais qu'il n'y a pas de retours négatifs.

M. Pascal BOURDILLON indique qu'il est envisageable de monter un partenariat avec des communes pour décliner ces actions. Si des collectivités sont intéressées, c'est possible.

M. Patrick BAGOT demande si les deux communes ont été associées pour déterminer ce qui allait être peint ?

M. Pascal BOURDILLON répond que l'artiste a une liberté créative, Berry Numérique n'a choisi que les artistes selon leur univers créatif. Dans le cadre d'un projet plus partenarial, Berry Numérique est ouvert à l'association de la commune concernée.

M. CREPIN : Les deux sont extrêmement réussis, on n'est pas surpris, on est dans leur signature. Toctoc est connu sur le mur de Bourges notamment également pour Russ. C'est intéressant d'impliquer les communes dans le choix. On peut relier cela à la candidature de Bourges capitale européenne de la culture également porté par Jacques FLEURY et François BONNEAU. Cela peut rendre visible que la culture peut être partout. S'appuyer sur le collectif Urb'annale est une bonne initiative. Cela rend également visible Berry Numérique.

M. Daniel FOURRE explique qu'il y a une discussion au niveau du service des routes pour faire ce genre d'œuvre dans les ouvrages d'art. Cela évite généralement les graffitis et améliore l'image de la commune.

M. François GRESSET indique que la commune d'Aubigny pourrait être intéressé.

M Frédéric DURANT demande s'il y aura une participation financière de la commune.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'en fonction de ce que l'on fait, le budget communication de Berry Numérique ne peut pas absorber trop de demandes. Une concertation sera organisée.

M. Pierre GROSJEAN indique qu'il existe des armoires qui ne relèvent pas de Berry Numérique mais qui pourraient accueillir la démarche.

M. Patrick BARNIER explique que si une action est liée à Bourges « capitale européenne de la culture », il faut envisager d'inscrire Berry Numérique dans la démarche.

M. Guillaume CREPIN indique qu'il serait intéressant d'informer toutes les communes sur cet appel à candidature. Si cela fonctionne bien, cela pourrait être une action de communication à part entière.



M. Patrick BARNIER répond qu'il faut préparer un courrier spécifique et faire un appel à manifestation d'intérêt en expliquant ce qui a été fait.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'au sujet de la téléphonie mobile, il y a eu deux campagnes de mesures : une première en 2019 avec les agents des routes départementales et une seconde fin 2021 par un prestataire. La dotation 2022 est de 6 sites dont les 3 premiers ont été définis à Apremont sur Allier, Corquoy et Sury en Vaux.

Pour la 4G fixe, l'État a 2 ans de retard sur la parution des décrets et les pylônes concernés vont finir par ouvrir sur des communes ayant désormais la fibre !

M. Gérard CLAVIER demande s'il faut rejeter le démarchage par des monteurs de pylônes. M Frédéric DURANT a également été contacté par la compagnie Valocime.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il y a des acteurs de gestion de pylônes (par exemple Totem qui correspond à la filialisation de la gestion des pylônes d'Orange) et des acteurs purement financiers (comme Valocime par exemple). Il faut que les communes soient prudentes et ne signent rien tel quel. Dans le cadre du New Deal, l'opérateur a prévu de payer un loyer faible. Hors du New Deal, l'acteur voudra bien acheter mais avec une clause suspensive qui nécessite de la vigilance. Les communes peuvent contacter Berry Numérique en cas de sollicitation si elles veulent davantage de précisions.

M. Daniel FOURRE signale que des armoires sont dégradées avec des serrures forcées et demande s'il y a une police des vérifications.

M. Pascal BOURDILLON répond que c'est un vaste problème national sur lequel Berry Numérique est fortement mobilisé. Une intelligence artificielle est en cours de déploiement pour identifier les malfaçons suite au passage des intervenants mais cela ne suffit pas.

M. Frédéric DURANT explique qu'il y a des pannes sur le réseau téléphonique et mobile sur sa commune. Berry Numérique a-t-il des informations ?

M. Pascal BOURDILLON répond que Berry Numérique n'est malheureusement pas au courant et n'a pas de capacité d'intervention sur le sujet.

M. Patrick BARNIER explique que sur la commune de Plaimpied-Givaudins, des rongeurs ont détruit des câbles, ce qui a engendré une panne générale car il s'agissait de câbles de collecte.

M. Frédéric DURANT demande quelles sont les démarches lorsqu'un fourreau est bouché sous la route.

M. Pascal BOURDILLON explique que ce n'est jamais à la commune d'intervenir. Sur le domaine public, le technicien fait remonter un rapport à Berry Fibre Optique qui se charge des travaux qui doivent être réalisés.

Le Comité syndical prend acte du point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher.



À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

Le prochain Bureau est prévu le lundi 9 mai 2022 à 11h30 et le prochain Comité syndical est fixé au lundi 16 mai 2022 à 9h30 (*modification hors réunion : le prochain Comité syndical est finalement fixé au vendredi 20 mai à 9h30*).

La séance est levée à 11 heures 30.

Christian GATTEFIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Patrick BARNIER

PRÉSIDENT DE
BERRY NUMÉRIQUE